SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

CIRCULATION EXTRAIT DU REGISTRE

RUE SAINT-JUST (V.C)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Saint-Just par la SNCF RESEAU – Direction Générale Industrielle et Ingénieure – Département des Ouvrages d'Art – 15 rue Jean-Philippe Rameau – 93212 La Plaine Saint-Denis, agissant pour son propre compte (fixation d'accéléromètres sous la passerelle),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Saint-Just** à compter du **8 juin 2023** jusqu'au **9 juin 2023** de **8 heures** à **18 heures :**

- **Neutralisation de la voie de circulation côté impair : la circulation sera maintenue,** gérée par hommes trafic avec piquets K10, positionnés 15 mètres en amont de la signalisation lumineuse tricolore et en coordination avec celle-ci
- **Neutralisation d'une voie de circulation côté pair : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets K10,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SNCF RESEAU – Direction Générale Industrielle et Ingénieure – Département des Ouvrages d'Art – 15 rue Jean-Philippe Rameau – 93212 La Plaine Saint-Denis.

FAIT EN MAIRIE, LE 06 JUIN 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 07 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon